

Déclaration sur les matériaux conflictuels

Déclaration concernant : H.R. 4173 « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act », section 1502 « Conflict Minerals ».

Chers clients,

Nous vous remercions de votre demande concernant les obligations découlant de la loi américaine H.R. 4173 « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act ». Il est de notre devoir d'accorder une grande attention aux développements allemands, européens et internationaux concernant les normes éthiques, sociales et environnementales.

En tant qu'entreprise non cotée en bourse aux États-Unis, nous n'entrons pas dans le champ d'application de la loi susmentionnée, qui ne prévoit en principe aucune forme de déclaration particulière pour les sous-traitants. Ainsi, les conditions énoncées à la section 1502 Conflict Minerals (b) (2)(B) du Dodd-Frank Act sont les suivantes : conflict minerals are necessary to the functionality or production of a product manufactured by such person (les minéraux de conflit sont nécessaires à la fonction ou à la fabrication d'un produit). Ce n'est généralement pas le cas pour nos produits. Par conséquent, nous ne sommes pas non plus soumis aux obligations de publication et de rapport du Dodd-Frank Act. Nous partons actuellement du principe que, selon les informations dont nous disposons, les matériaux des produits que nous livrons ne contiennent pas de minéraux/matières premières de conflit, tels que l'étain, le tungstène, le tantale ou l'or, au sens des obligations de déclaration et de rapport prévues par le Dodd-Frank Act. Dès que nous disposerons d'informations contraires, nous vous en informerons immédiatement.

Pour la livraison des matériaux de base de nos produits, nous accordons une grande importance à des sources d'approvisionnement ou des distributeurs qualifiés et de confiance. Nos fournisseurs nous sont connus depuis des années et connaissent nos exigences de qualité élevées. La présence éventuelle de traces de minéraux/matières premières de conflit dans les matériaux des produits que nous livrons est purement fortuite. Ils n'ont pas été ajoutés ou utilisés intentionnellement pour remplir une certaine fonction dans nos produits. Cela s'explique notamment par le taux de recyclage élevé des métaux. Il s'agit d'une pollution de fond souvent inévitable.

Nous vous prions de bien vouloir comprendre qu'en raison de la très forte augmentation du nombre de demandes, nous ne pouvons pas remplir de questionnaires spécifiques. Nous espérons toutefois que cette lettre contient les informations que vous souhaitez et vous remercions de votre confiance et de votre bonne collaboration.

Werl, le 26.01.2024

Signé par. Dr. Detlev Vogt Direction